

COMMUNE DE :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

COORDONNÉES DU DEMANDEUR :

Nom et Prénom du demandeur :

N° de rue et voie :

Code Postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. portable :

Tél. travail : Fax :

Mail :

VOUS ÊTES :

- Propriétaire Collectivité
- Aménageur Lotisseur
- Locataire – *fournir un justificatif et accord du propriétaire*

ADRESSE DU BRANCHEMENT A RÉALISER :

N° de rue et voie :

Code postal : Ville :

Réf.cadastrales : Section : Numéro(s) :

DATE PRÉVISIONNELLE DE RACCORDEMENT : / /

A renseigner impérativement

ENTREPRISE(S) DEVANT RÉALISER LES TRAVAUX :

Dans le cadre d'une construction neuve ou d'une rénovation, veuillez préciser le nom de la société responsable des travaux en qualité de maçon, d'architecte ou de maître d'œuvre :

<i>DOMAINE PRIVÉ</i>	<i>DOMAINE PUBLIC</i> (trottoirs, voiries...)
Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville :
Tél. :	Tél. :
Mail :	Mail :

DONNÉES ADMINISTRATIVES DU DOSSIER :

- Certificat d'Urbanisme (CU) : N°
- Déclaration Préalable (DP) : N°
- Permis de Construire (PC) : N°
- Permis d'Aménager (PA) : N°
- Déclaration de Travaux (DT/DICT) : N°
- Permis de Lotir (LT) : N°

Date de dépôt en Mairie : / /

- Réalisation ou réhabilitation d'assainissement sans dossier d'urbanisme**

TYPE DE CONSTRUCTION OU AMÉNAGEMENT :

déclaré au permis de construire – permis d'aménager – déclaration de travaux...

- Construction neuve surface de plancher : en m²
- Agrandissement – Aménagement surface de plancher : en m²
- Changement de destination surface de plancher : en m²
- Transformation surface de plancher : en m²
- Création d'une piscine surface de plancher : en m²
- Autre, précisez :**
- surface de plancher : en m²

ALIMENTATION EN EAU DE LA MAISON :

Adduction d'eau publique : OUI / NON Adduction d'eau privée : OUI / NON

Situation actuelle : Adduction existante Demande en cours

Existe-t-il un puits dans un rayon de 35 mètres ? OUI / NON

Si oui, est-il destiné à la consommation humaine (la votre ou celle d'un voisin) ? OUI / NON

Pour répondre aux recommandations du zonage d'assainissement, les eaux pluviales devront être prioritairement traitées à la parcelle, et les eaux usées raccordées au réseau existant.

RACCORDEMENT DES EAUX USÉES :

Réseau : Unitaire ou Eaux Usées

Diamètre de canalisation d'amenée des EU 150 mm type PVC CR8 minimum

Taille de boîte de raccordement posée en limite de propriété et sous domaine public : 40 x 40

Fonte hydraulique articulée classe 250 sur boîte de branchement

RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES :

Réseau : Unitaire ou Eaux Pluviales

Diamètre de canalisation d'amenée des EU 150 mm type PVC CR8 minimum

Taille de boîte de raccordement posée en limite de propriété et sous domaine public : 40 x 40

Fonte hydraulique articulée classe 250 sur boîte de branchement

Infiltration : par déversement sur le sol (technique 1)

Infiltration à la parcelle via un ou plusieurs puisards (technique 2) :

Nombre de puisard : / Diamètre : m / Profondeur : m

Stockage des eaux pluviales : en surface ou enterré / Volume : L ou m³
avec surverse : infiltrée à la parcelle via la : technique 1 ou technique 2

raccordée au réseau : Unitaire ou Eaux Pluviales

ENGAGEMENT DU PÉTITIONNAIRE :

Le pétitionnaire certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé et s'engage à entretenir son installation.

Le pétitionnaire s'engage à prévenir le service d'assainissement du début et de la fin des travaux de raccordement au réseau, ou d'aménagement ou d'extension de l'habitation.

A, le / /

Signature :

SUR AVIS DU DÉLÉGATAIRE : Favorable Défavorable

Le raccordement :

est autorisé

L'autorisation ne vaut en rien une validation du dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales à la parcelle, qui reste de la responsabilité du pétitionnaire.

n'est pas autorisé : voir observations sur l'avis du Délégué annexe à ce document.

Montant de la PFAC : € actualisable, conformément à la délibération en vigueur à la date du raccordement.

A Moret sur Loing, le / /

Le Président du SIDASS,

Patrick SEPTIERS

LE RACCORDEMENT DE VOS INSTALLATIONS AU BRANCHEMENT D'EAUX USÉES

Le raccordement s'effectue au moyen d'une canalisation privée entre votre habitation et la boîte de branchement des eaux usées. L'entreprise de votre choix pourra réaliser ces travaux.

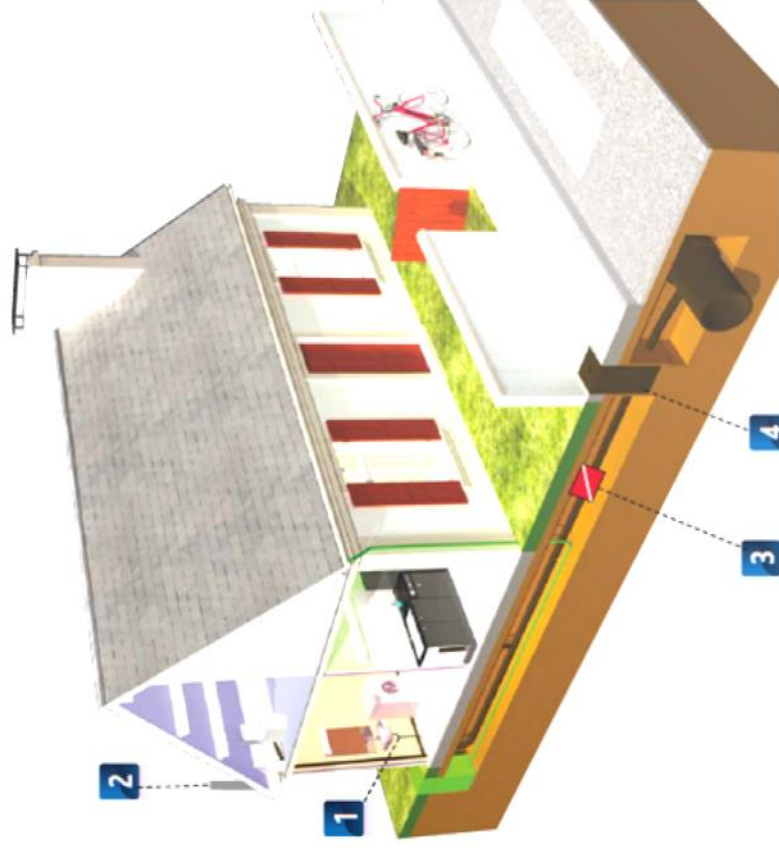
Quelles sont les règles à respecter* ?

- Installer des siphons sur chaque appareil sanitaire ou d'évacuation des eaux usées pour empêcher les remontées d'odeurs nauséabondes. **1**
- Assurer une bonne ventilation des colonnes de chutes, notamment à l'aide de tuyaux d'évent, pour éviter le désamorçage des siphons et les mauvaises odeurs. **2**
- Installer un dispositif anti-retour près de votre habitation pour prévenir d'éventuels retours d'eaux usées. **3**
- Assurer l'étanchéité de toutes les canalisations de vos installations, et particulièrement au niveau du raccordement à la boîte de branchement. **4**

À savoir

Si la mise en service du réseau public d'assainissement est postérieure à la construction de votre habitation :

- La réglementation vous impose de raccorder votre habitation à ce réseau au plus tard dans les deux ans qui suivent la mise en service de ce réseau.
- Dès le raccordement au réseau en service, il vous faut vider votre fosse septique, la désinfecter et la combler.



PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE DEMANDE DE RACCORDEMENT

Pièces à fournir obligatoirement par le pétitionnaire :

- Le présent formulaire (recto-verso) intégralement complété et signé,
- Un plan de situation de la parcelle (plan cadastral),
- Un plan de masse du projet ou de l'existant, avec schéma des installations d'assainissement (fournir l'étude de terrain réalisée pour l'implantation de la maison si elle a été réalisée),
- La note de calcul pour les eaux pluviales, si celles-ci seront raccordées au réseau Unitaire.

Nota : si l'opération nécessite plusieurs branchements, le demandeur produira autant de dossier que de branchement.

Le dossier complet est à déposer ou à transmettre au :

SIDASS Moret Seine et Loing
23 rue du Pavé Neuf – CS 80214
77 815 Moret sur Loing Cedex

Un avis vous sera retourné dans un délai de deux mois maximum **à compter de la réception par nos services du dossier complet.**

Une copie de l'avis est à transmettre à l'entreprise réalisant vos travaux. Ces derniers ne pourront commencer qu'après réception de l'avis favorable du Président du SIDASS.

**Toute information manquante générera une suspension
du délai de traitement du dossier.**

Pour prendre un rendez-vous technique, merci de contacter le :

Centre Service Client VÉOLIA Eau
☎ : 0969 360 400 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h

Pour les prescriptions techniques relatives aux travaux de raccordement, ou si vous rencontrez des difficultés pour compléter le présent formulaire, vous pouvez contacter le Délégué de Service Public :

VÉOLIA Eau
47 bis rue Guerin
77 300 Fontainebleau

Interlocuteur : Monsieur KER OURIO

☎ : 01 60 39 54 17

Courriel : pascal.kerourio@veolia.com

Attention : M. KER OURIO ne prend pas de RDV directement. Seul le Centre Service Client est en mesure de fournir ces derniers.